NATIONS UNIES

A S

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE

A/38/87
S/15594
8 février 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

FEB 1 0 1983

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-huitième session
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE
Trente-huitième année

Lettre datée du 4 février 1983, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une déclaration de l'Agence vietnamienne de presse, en date du 4 février 1983, rejetant les affirmations du porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la Thaïlande, qui accuse calomnieusement les troupes vietnamiennes au Kampuchea d'avoir attaqué un camp de réfugiés civils situé sur le territoire kampuchéen.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ladite déclaration en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est", et du Conseil de sécurité.

Le Vice-Ministre des affaires étrangères,
Représentant permanent de la République socialiste du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) : HOANG BICH SON

ANNEXE

Déclaration de l'Agence vietnamienne de presse

Le 1er février 1983, le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la Thaïlande a déclaré que des troupes vietnamiennes au Kampuchea avaient attaqué un camp de réfugiés civils situé sur le territoire kampuchéen.

L'Agence vietnamienne de presse a reçu l'autorisation de réfuter catégoriquement cette accusation calomnieuse.

Il est de notoriété publique que les vestiges des forces khmères réactionnaires, notamment les partisans de Pol Pot, armés et nourris par Beijing et utilisant leurs sanctuaires sur le territoire thaïlandais comme bases d'opérations, ont pénétré à plusieurs reprises dans le territoire du Kampuchea et ont commis nombre de crimes contre le peuple kampuchéen. Les forces armées révolutionnaires du Kampuchea sont parfaitement en droit, afin de défendre la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale de leur pays et la renaissance du peuple kampuchéen, de prendre l'initiative de punir comme il convient les crimes de ces forces réactionnaires. L'accusation calomnieuse et inventée de toutes pièces qu'a portée la Thaïlande contre les forces vietnamiennes stationnées au Kampuchea ne peut aucunement cacher cette vérité et ne saurait profiter qu'aux expansionnistes et hégémonistes de Beijing, qui complotent pour imposer à nouveau le régime génocide de Pol Pot au peuple kampuchéen.

Hanoï, le 4 février 1983